



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2014-093

* * *

Objet :

**Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec le
Conseil Général - réalisation de travaux routiers sur
un chemin rural de Gignac**

Délibération affichée le :

L'an deux mille quatorze et le seize septembre à dix-huit heures trente, **le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.**

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – COLOMBIER François – LEROY Annie – DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène — VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry — POURTIER Jean Luc – DURAND Véronique - CABOCHE Chrystelle – PANTALEONE Alexandra – NADAL Olivier — MATEO Amélie – EDMOND-MARIETTE Gérard - DEJEAN Anne Marie — CONTRERAS Sylvie – LECOMTE Olivier – SUQUET Maguelonne

Pouvoirs : MM. BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - BONNET Jean-louis à Jean-François SOTO - DEBEAUCE Christine à DURAND Véronique - ADELAERE Sylvain à MATEO Amélie - GOMEZ René à Sylvie CONTRERAS

Convocation du 09 septembre 2014

Mme MATEO Amélie est élu secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation de travaux routiers consistant en l'aménagement d'une liaison cyclable sur le chemin rural qui longe la RD 32 d'un côté et le fleuve Hérault de l'autre.

Par cette convention, le Département s'engage à réaliser l'opération pour une enveloppe financière prévisionnelle de 633 333 € HT.

Il convient, en conséquence, d'accepter la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation de travaux routiers consistant en l'aménagement d'une liaison cyclable sur le chemin rural qui longe la RD 32 d'un côté et le fleuve Hérault de l'autre et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **29 voix POUR (unanimité)**

- **ACCEPTÉ** la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation de travaux routiers consistant en l'aménagement d'une liaison cyclable sur le chemin rural qui longe la RD 32 d'un côté et le fleuve Hérault de l'autre.
- **AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer cette convention

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO.